

Bulletin Municipal

Le mot de Madame le Maire

Au nom de tout le conseil municipal, je vous adresse mes sincères remerciements pour la confiance que vous avez accordé à notre équipe unie, solidaire, motivée, et à votre écoute. Je remercie mes colistiers pour leur implication et leur engagement rapide dans l'action. Je remercie ceux qui ont assuré la bonne tenue du bureau de vote et ceux qui se sont déplacés malgré la situation particulière du moment.

Un dernier merci à toutes « les petites mains » qui ont fabriqué des masques pour tous.

Je serai, soyez en convaincu, le maire de tous les habitants et je n'aurai de cesse que d'être digne de cette responsabilité, étant guidée dans ma tâche par le sens du service public et le respect de l'intérêt général.

Catherine LISTER



De gauche à droit : Gilbert Ouchene (2^{ème} Adjoint), Alain Teissier (3^{ème} Adjoint), Mme le Maire, Catherine Lister, Philippine Demargne (1^{er} Adjoint), Jean-Jacques Mailhac (4^{ème} Adjoint)

Lors du Conseil Municipal du 4 juin 2020 le Maire et ses adjoints ont été élus pour le mandat 2020—2026.

Madame Catherine LISTER a été élue Maire de la commune de Roquebrun.

Premier Adjoint : Mme Philippine DEMARGNE : Administration Générale, Ecoles, Culture et Vie associative
 Deuxième Adjoint : M. Gilbert OUCHENE : Finances, Comptabilité et gestion du camping/campotel
 Troisième Adjoint : M. Alain TEISSIER : Travaux bâtiments communaux, Urbanisme
 Quatrième Adjoint : M. Jean-Jacques MAILHAC : Voirie, Sécurité et Développement durable

Flash info

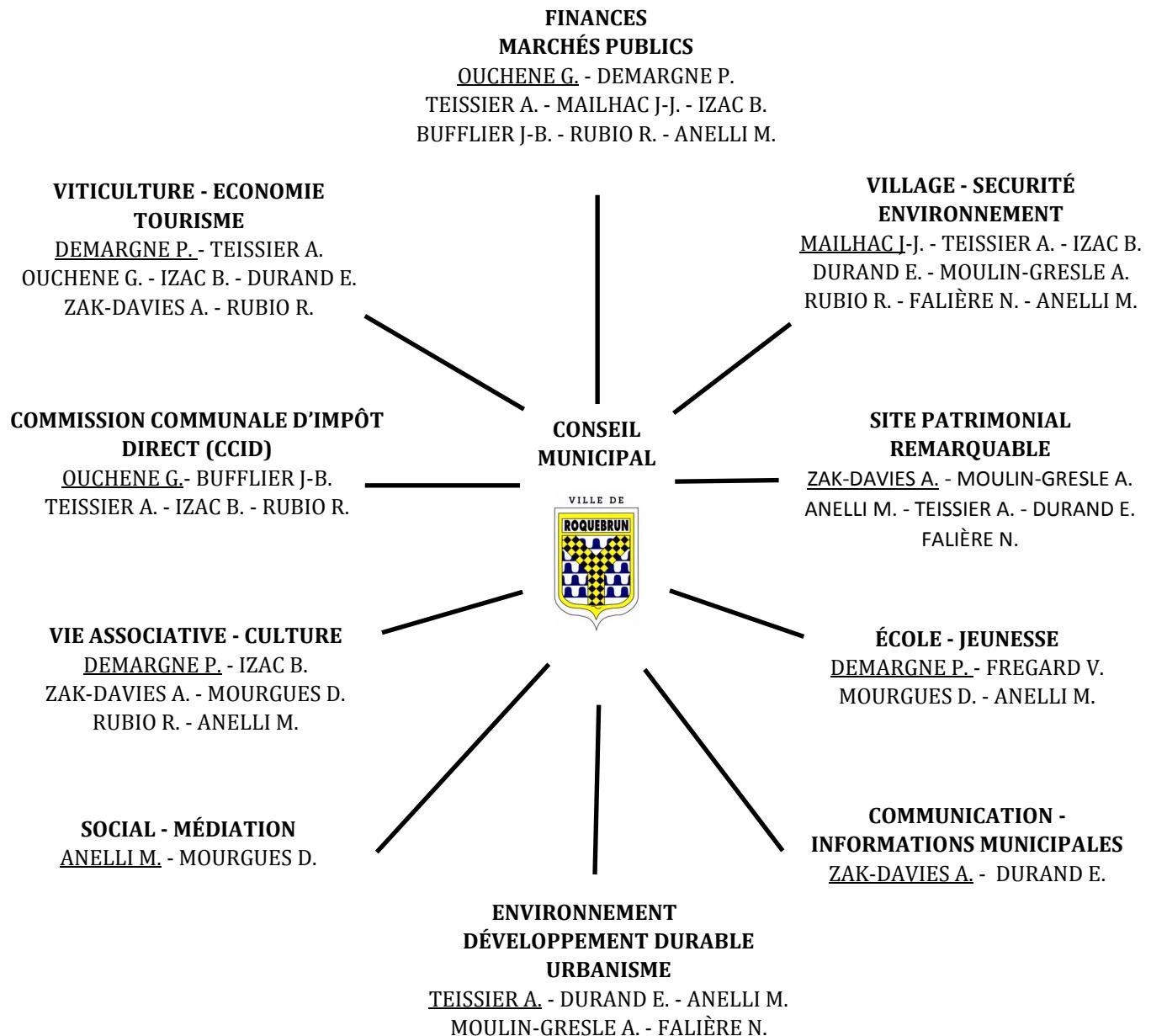
Cette année les feux d'artifice de Roquebrun sont annulés.

En raison de la crise du Covid-19, l'agenda de la saison est chamboulé mais toutes les infos sont disponibles sur le site internet de la commune www.roquebrun.fr Pensez à vous abonnez à la newsletter !



CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Délibération 18/2020 du 04.06.2020



Madame Le Maire est la Présidente de toutes les commissions.



Travaux

La digue

Les travaux de réfection de la digue avancent bien et seront finis à la fin du mois de juillet. D'ici là, la plage de Roquebrun est fermée.



La salle de Ceps

Après la vente de l'école de Ceps, l'équipe municipale du moment a décidé de faire construire une salle à l'entrée du hameau.

Notre équipe a commencé à suivre les travaux pendant le confinement. Quelques problèmes sont survenus après le décaissement de la butte. Il a fallu consolider par un mur de soutènement et un enrochement les parois qui étaient instables.

Aujourd'hui les travaux de maçonnerie sont terminés et le toit sera mis en place d'ici la fin de la première semaine de juillet.

Le menuisier doit intervenir par la suite et nous pouvons espérer raisonnablement que nous pourrons l'inaugurer avant la fin de cette année.



Etat civil du 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2020

Décès :

Lucienne LAVIT le 05/01/2020
Suzanne DANIGO le 28/01/2020
Michel ROLS le 15/02/2020
Antoine RODA le 06/03/2020
Jeanne VITORES le 20/03/2020
André LEZIN le 02/04/2020
René GARRIGUENC le 08/04/2020
Marc BENOIT le 10/05/2020
Francine SERVERA née LAISSAC le 25/05/2020
Raymond MIQUEL le 05/06/2020
Jacques GUILHAUMON, le 18/06/2020
Marius FEUILLASSIER, le 25/06/2020



Infos

Une visite à Escagnès

La commission Village Environnement et Sécurité s'est rendue le 10 juin à Escagnès, pour commencer à répertorier les travaux les plus urgents pour le hameau.

Propreté du village



Depuis de nombreuses années les containers des poubelles sont dégradés. Aujourd'hui, il serait temps que chaque citoyen respecte les lieux en pliant les cartons et en mettant leurs bouteilles dans les bacs. Les objets encombrants ne peuvent pas être placés là ! Nous vous rappelons qu'un service de ramassage, devant chez vous, est organisé par la mairie le premier lundi du mois, il suffit de s'inscrire !

D'autre part, lundi matin, les employés municipaux ont été obligés de faire le tour des lieux les plus visités pour nettoyer tous les déchets accumulés pendant le week-end, c'est pourquoi nous mettons en place des poubelles dans les lieux stratégiques, accompagnées d'une campagne de sensibilisation.

Inscriptions à l'école

Nous invitons les parents dont les enfants sont nés en 2017 à venir inscrire leur enfant à la mairie pour l'année scolaire 2020—2021, l'école étant maintenant obligatoire à partir de 3 ans. Vous pouvez aussi inscrire en petite section de maternelle vos enfants à partir de 2 ans.

Un appel aux boutures

Dans le cadre d'une volonté municipale d'embellissement du village et des hameaux ainsi que dans le but de voir la population plus impliquée, nous demandons aux personnes qui disposent de plants pouvant être bouturés de les faire parvenir à Noëlle, l'em-

ployée en charge des espaces verts.

Les personnes intéressées peuvent également les replanter elles-mêmes et s'occuper d'une jardinière ou d'un tonneau coupé si elles en ont envie.

Sachant que notre village bénéficie d'un microclimat dont atteste le jardin méditerranéen et par souci d'économie d'eau, nous avons la volonté d'implanter le maximum de plantes vivaces ou grasses.

Ces dernières demandent très peu d'entretien, n'ont pas à être remplacées chaque année et elles prendront d'année en année (sauf gros gel) de belles envergures.

Débroussaillement obligatoire

Dans et à proximité des zones exposées aux incendies de forêt sur la commune de Roquebrun, le débroussaillement est obligatoire. Selon l'article L134-6 du code forestier vous êtes obligés de débroussailler :

- aux abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature sur un rayon de 50 m (même si les travaux s'étendent sur les propriétés voisines) ainsi que sur 5 mètres de part et d'autre des voies privées y donnant accès;
- La totalité de votre terrain si celui-ci se trouve dans la zone urbaine;
- La totalité de votre terrain si celui-ci fait partie d'un lotissement

Des contrôles vont être éventuellement effectués.

Déploiement fibre optique

Le réseau Hérault Numérique, 100% fibre optique, est en cours de déploiement sur notre commune. Il vous sera possible de bénéficier, à titre gratuit, de l'installation de ce réseau très haut débit jusqu'au point de branchement sur votre façade et ce, sans obligation de souscription de votre part à un quelconque abonnement Internet.

La société Hérault THD a mandaté l'entreprise NGE Infranet pour effectuer la démarche d'autorisation de pose de boîtier et câble fibre optique sur les façades des propriétés privées.

Votre accord est indispensable à la réalisation du réseau et permettra le raccordement de l'ensemble des usagers du quartier. Pour tout complément de renseignements contactez Mme BOULOGNE Carine au : 07.84.45.37.67, c.boulogne@ngeinfranet.fr

